

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Pertex®**

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 06.12.2005

Date de révision 11.11.2022

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Pertex®

N° article 00801, 00801-EX, 00811, 00811-EX, 00840-05, 00840-EX

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages identifiés comme pertinents PC21 Produits chimiques de laboratoire

Mises en garde relatives à l'utilisation Aucune contre-indication n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur**

Nom de société Histolab Products AB

Adresse administrative Södra Långebergsgatan 36

Adresse postale Södra Långebergsgatan 36

Code postal 436 32

Ville Askim

Pays Suède

Numéro de téléphone 0046 31 7093030

E-mail mail@histolab.se

Site Internet www.histolab.se

Entreprise n° 556098-6811

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence

Numéro de téléphone: 0046 31 7093030

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/ 2008 [CLP / GHS]	Flam. Liq. 3; H226
	Acute Tox. 4; H312
	Acute Tox. 4; H332
	Skin Irrit. 2; H315
	Eye Irrit. 2; H319
	STOT SE 3; H335
	STOT RE 2; H373
	Aquatic Chronic 3; H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H332 Nocif par inhalation.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organe d'audition) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu / récipient dans destruction

2.3. Autres dangers

PBT / vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

Description générale des risques

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme.
Kan bilda explosiva blandningar med luft.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Xylène	N° CAS: 1330-20-7 N° CE: 215-535-7 N° index: 601-022-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Notes de classification CLP: C	30 - 65 %	
Ethylbenzène	N° CAS: 100-41-4 N° CE: 202-849-4 N° index: 601-023-00-4	Flam. Liq. 2; H225 Acute tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H332 STOT RE2; H373 STOT RE2; H373 Asp. tox 1; H304 Acute tox. 1; H304 Asp. tox 1; H304	0 - 20 %	
Toluène	N° CAS: 108-88-3 N° CE: 203-625-9 N° index: 601-021-00-3	Flam. Liq. 2; H225 Repr. 2; H361d Asp. Tox. 1; H304 STOT RE 2; H373 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336	< 0,5 %	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau pendant plusieurs minutes avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Använd tempererat vatten. Transporter à l'hôpital ou chez un spécialiste des yeux.

Ingestion

Boire beaucoup d'eau. Ne rien donner à boire si la victime est inconsciente. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	Inhalation: Nocif par inhalation. Kan orsaka irritation i luftvägarna. Peut donner: mal de tête , nausées , trötthet , yrsel mm. À des concentrations élevées / les cas graves: inconscience Répresseur du système nerveux central. . Ingestion: Peut causer: douleur à l'estomac , vomissement , diarré Contact avec la peau: Nocif par contact cutané. Dégraissant. Peut être absorbé par la peau en une vaste / contact prolongé. Provoque une irritation cutanée Contact avec les yeux: : Irritant pour les yeux.
Symptômes et effets différés	Même que pour les symptômes aigus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical	Traiter de manière symptomatique.
Autres informations	Données insuffisantes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂). Poudre. Eau pulvérisée.
Moyen d'extinction inapproprié	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation. Peut se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'allumage et entraîner un retour de flamme. Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Produits de combustion dangereux	Un feu ou une haute température créé : Fumées/vapeurs/gaz toxiques de : Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil à adduction d'air si le produit est impliqué dans un feu. Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Bien ventiler. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection, et, en cas de risque d'éclaboussures, également des lunettes de protection/masque facial. Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Surveiller le risque d'inflammation et d'explosion.
---------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée du déversement dans les cours d'eau ou les égouts et la contamination de la terre ou la végétation. Si cette opération est impossible, immédiatement prévenir la police et les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Décontamination

Absorber avec une matière inerte, humide et incombustible, puis rincer la zone avec de l'eau. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Recueillir dans des récipients et bien sceller. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions

Voir la section 7. Voir la section 8. Voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Voir la section 8 pour les équipements de protection appropriés. Veiller à une bonne ventilation. Éviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser une ventilation par aspiration localisée ou travailler dans une hotte. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Empêcher la formation d'électricité statique et d'étincelles. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éliminer toute source d'ignition. Risque d'une concentration de vapeur au niveau du sol et dans les zones basses. Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Conserver à l'écart des agents oxydants. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique. Pour le stockage de grandes quantités de produits, il convient de respecter la législation nationale relative à la conservation des liquides inflammables, etc. Entreposage des matières réactives aux acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail dans la section 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Xylène	N° CAS: 1330-20-7	Valeur limite (8 h) : 50 ppm Valeur limite (8 h) : 221 mg/	Année: 2015

		m ³	
		Valeur limite (court terme)	
		Valeur: 100 ppm	
		Valeur limite (court terme)	
		Valeur: 442 mg/m ³	
		Lettre de limite d'exposition	
		Lettre de code: *	
Ethylbenzène	N° CAS: 100-41-4	Valeur limite (8 h) : 20 ppm	Année: 2012
		Valeur limite (8 h) : 88,4 mg/m ³	
		Valeur limite (court terme)	
		Valeur: 100 ppm	
		Valeur limite (court terme)	
		Valeur: 442 mg/m ³	
Toluène	N° CAS: 108-88-3	Valeur limite (8 h) : 20 ppm	
		Valeur limite (8 h) : 76,8 mg/m ³	
		Valeur limite (court terme)	
		Valeur: 100 ppm	
		Valeur limite (court terme)	
		Valeur: 384 mg/m ³	
		Lettre de limite d'exposition	
		Lettre de code: R2; *	

DNEL / PNEC

Composant

Xylène

DNEL

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 77 mg/m³

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique)
Valeur: 1,6 mg/kg bw/day

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 108 mg/kg body weight/24h

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 14,8 mg/m³

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 180 mg/kg body weight/24h

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Aigu par inhalation (local)
Valeur: 289 mg/m³

Groupe: Professionnel
Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique)

PNEC

Valeur: 289 mg/m³**Voie d'exposition:** Eau de mer**Valeur:** 0,327 mg/L**Voie d'exposition:** Eau douce**Valeur:** 0,327 mg/L**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau douce**Valeur:** 12,46 mg/kg**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau de mer**Valeur:** 12,46 mg/kg**Voie d'exposition:** le sol**Valeur:** 2,31 mg/kg**Voie d'exposition:** Station d'épuration des eaux usées STP**Valeur:** 6,58 mg/l

Composant

Ethylbenzène

DNEL

Groupe: Consommateur**Voie d'exposition:** Long-terme (répété) - Oral - Effet systémique**Valeur:** 1,6 mg/kg body weight/24h**Groupe:** Consommateur**Voie d'exposition:** Long-terme (répété) - Inhalation - Effet systémique**Valeur:** 15 mg/m³**Groupe:** Travailleur**Voie d'exposition:** Long-terme (répété) - Cutané - Effet systémique**Valeur:** 180 mg/kg body weight/24h**Groupe:** Travailleur**Voie d'exposition:** Court-terme (aigu) - Inhalation - Effet local**Valeur:** 293 mg/m³**Groupe:** Travailleur**Voie d'exposition:** Long-terme (répété) - Inhalation - Effet systémique**Valeur:** 77 mg/m³

PNEC

Voie d'exposition: Eau de mer**Valeur:** 0,01 mg/L**Voie d'exposition:** Eau douce**Valeur:** 0,1 mg/L**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau de mer**Valeur:** 1,37 mg/kg**Voie d'exposition:** Sédiments d'eau douce**Valeur:** 13,7 mg/kg**Voie d'exposition:** le sol**Valeur:** 2,68 mg/kg

Composant

Toluène

DNEL

Groupe: Industriel

Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique)
Valeur: 384 mg/m³

Groupe: Industriel
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 192 mg/m³

Groupe: Industriel
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 384 mg/m³

Groupe: Industriel
Voie d'exposition: Aigu par inhalation (local)
Valeur: 384 mg/m³

Groupe: Industriel
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (local)
Valeur: 192 mg/m³

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Aigu par inhalation (systémique)
Valeur: 226 mg/m³

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique)
Valeur: 56,5 mg/m³

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique)
Valeur: 8,13 mg/kg bw/day

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 226 mg/kg bw/day

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Aigu par inhalation (local)
Valeur: 226 mg/m³

Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par inhalation (local)
Valeur: 56,5 mg/m³

PNEC

Voie d'exposition: Eau douce
Valeur: 0,68 mg/l

Voie d'exposition: Eau de mer
Valeur: 0,68 mg/l

Voie d'exposition: Station d'épuration des eaux usées STP
Valeur: 13,61 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau douce
Valeur: 16,39 mg/l

Voie d'exposition: Sédiments d'eau de mer
Valeur: 16,39 mg/kg

Voie d'exposition: le sol

Valeur: 2,89 mg/l

Valeur: 0,68 mg/l

Remarque: Successiv frisättning

8.2. Contrôles de l'exposition

Signalisation de sécurité



Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Endroit bien ventilé. Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Utiliser une ventilation par aspiration localisée ou travailler dans une hotte.

Assurer l'accès à une douche oculaire pour un rinçage rapide. L'accès facile à l'eau courante ou à une douche de secours devra être garanti.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate

Porter des lunettes de protection bien ajustées et étanches ou un masque facial. Lunettes de sécurité doivent être en conformité avec la norme européenne EN 166.

Protection des mains

Types de gants appropriés

Porter des gants de protection. Gants de protection selon la norme européenne EN 374. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. De utvalda handskarna ska ha en genombrottsid av minst 0,5 timmar.

Matériaux appropriés

Nitrile. Épaisseur minimale: 0,45 mm.

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire

Types d'équipement recommandés

En cas de ventilation insuffisante : Porter un équipement de protection respiratoire. Filtre à gaz, type A2. Suivre les règlements les normes européennes EN 149.

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide incolore. Visqueux.
Couleur	Incolore.
Odeur	Aromatique. Douceâtre.
Seuil olfactif	Commentaires: Données insuffisantes.
pH	Statut: À l'état de livraison Commentaires: Données insuffisantes. Statut: En solution aqueuse Commentaires: Données insuffisantes.
Point / intervalle de fusion	Commentaires: Données insuffisantes.
Point de congélation	Commentaires: Données insuffisantes.
Point d'ébullition	Valeur: 137 - 143 °C
Point d'éclair	Valeur: > 23 °C
Taux d'évaporation	Commentaires: Données insuffisantes.
Inflammabilité	Données insuffisantes.
Limite d'explosibilité inférieure avec unité de mesure	Valeur: 1 %
Limite d'explosibilité supérieure avec unité de mesure	Valeur: %
Pression de vapeur	Valeur: ~ 1 kPa Température: = 20 °C
Densité de vapeur	Commentaires: Aucunes informations notées.
Densité	Valeur: 943 kg/m ³ Température: 21 °C
Solubilité	Valeur: 175 mg/l
Coefficient de partage : n-octanol/ eau	Commentaires: Données insuffisantes.
Température d'auto-inflammation	Valeur: > 500 °C
Température de décomposition	Commentaires: Données insuffisantes.
Viscosité	Valeur: ~ 650 cP
Propriétés explosives	Les vapeurs de solvants peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Propriétés oxydantes	Ne répond pas aux critères relatifs aux comburants.

9.2. Autres informations

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Commentaires	Données insuffisantes.
--------------	------------------------

	<p>Valeur: 4 300 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Valeur: 1100 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p>
Composant	Toluène
Toxicité aiguë	<p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Oral Valeur: 5580 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p> <p>Effet testé: LD50 Voie d'exposition: Dermique Valeur: 5000 mg/kg Espèces d'animaux de laboratoire: Lapin</p> <p>Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Valeur: 28,1 mg/l Espèces d'animaux de laboratoire: Rat</p>

Autres informations concernant les risques de santé

Estimation de toxicité aiguë pour le mélange	<p>Dose: ATEmix calculé Voie d'exposition: Oral Valeur: > 2000 mg/kg</p> <p>Dose: ATEmix calculé Voie d'exposition: Dermique Valeur: 1796 mg/kg</p> <p>Dose: ATEmix calculé Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Valeur: 18 mg/l</p>
Évaluation de la toxicité aiguë, classification	<p>Acute Tox. 4; H312: Méthode de calcul - classée selon la méthode de calcul selon le règlement CLP. Acute Tox. 4; H332: Méthode de calcul - classée selon la méthode de calcul selon le règlement CLP. Autres voies d'exposition: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
Composant	Xylène
Skin corrosion / irritation test result	<p>Espèces: Lapin Commentaires: Irritant pour la peau.</p>
Composant	Toluène
Skin corrosion / irritation test result	<p>Espèces: Lapin Évaluation du résultat: Provoque une irritation cutanée.</p>
Évaluation de classification de la corrosion/irritation	<p>Skin Irrit 2; H315: Classification selon les limites de concentration génériques figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 (CLP).</p>

Composant	Xylène
Dommages/irritations oculaires, résultats d'essai	Commentaires: Irritant. Complètement réversible en 7 jours.
Composant	Toluène
Dommages/irritations oculaires, résultats d'essai	Espèces: Lapin Commentaires: Légèrement irritant.
Évaluation des lésions ou irritations oculaires, classification	Eye Irrit. 2; H319: Classification selon les limites de concentration génériques figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 (CLP).
Composant	Xylène
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Type de toxicité: Sensibilité cutanée Méthode: LLNA Espèces: Souris Évaluation du résultat: Non sensibilisant.
Composant	Toluène
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Type de toxicité: Sensibilité respiratoire Commentaires: Données insuffisantes. Type de toxicité: Sensibilité cutanée Évaluation du résultat: Test de maximisation sur le cochon d'Inde (GPMT) - Cochon d'Inde: Non sensibilisant.
Évaluation de la sensibilisation respiratoire, classification	Non classé. Données insuffisantes.
Évaluation de la sensibilisation cutanée, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composant	Xylène
Mutagenicité sur les cellules germinales	Évaluation du résultat: In vitro: aberration chromosomique: Négatif. In vivo: aberration chromosomique: Négatif.
Composant	Toluène
Mutagenicité sur les cellules germinales	Évaluation du résultat: Génotoxicité - Mutation génique in vitro: négative. Test de mutation inverse bactérienne: négatif. Génotoxicité - aberration chromosomique in vivo: négative.
Mutagenicité	Données insuffisantes.
Évaluation de la mutagenicité des cellules germinales, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composant	Xylène
Cancérogénicité	Commentaires: Données insuffisantes.
Composant	Toluène
Cancérogénicité	Évaluation du résultat: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Évaluation de la cancérogénicité, classification	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Composant	Xylène

<p>Toxicité pour la reproduction</p>	<p>Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Espèces: Rat Évaluation du résultat: Négatif. Commentaires: Étude sur une génération, fertilité.</p> <p>Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Espèces: Rat Évaluation du résultat: Négatif. Commentaires: Tératogénicité.</p>
<p>Composant</p>	<p>Toluène</p>
<p>Toxicité pour la reproduction</p>	<p>Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Espèces: Rat Évaluation du résultat: Négatif. Commentaires: Fertilité.</p> <p>Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Espèces: Rat Évaluation du résultat: Positif. Susceptible de nuire au fœtus. Commentaires: Tératogénicité.</p>
<p>Toxicité pour la reproduction</p>	<p>Données insuffisantes.</p>
<p>Évaluation de la toxicité reproductrice, classification</p>	<p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
<p>Comparaison des catégories CMR</p>	<p>Ce produit ne répond pas aux critères de classification en tant que produit CMR dans la catégorie 1A ou 1B selon CLP.</p>
<p>Composant</p>	<p>Xylène</p>
<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, résultats d'essai</p>	<p>Évaluation du résultat: Kan orsaka irritation i luftvägarna.</p>
<p>Composant</p>	<p>Toluène</p>
<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, résultats d'essai</p>	<p>Évaluation du résultat: Peut provoquer somnolence ou vertiges. Commentaires: Organes cibles: Reins. Système nerveux central. Les yeux.</p>
<p>Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification</p>	<p>STOT SE3; H335: Classification selon les limites de concentration génériques figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 (CLP). STOT SE3; H336: Non classé. Classification selon les limites de concentration génériques figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 (CLP).</p>
<p>Composant</p>	<p>Xylène</p>
<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, résultats d'essai</p>	<p>Méthode: NOAEL Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Durée d'exposition: 90 jour(s) Espèces: Rat Résultat: 4,35 mg/l</p>
<p>Composant</p>	<p>Toluène</p>
<p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, résultats d'essai</p>	<p>Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs) Dose: 1,875 mg/l Durée d'exposition: 28 semaine(s) Espèces: Rat Évaluation du résultat: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la</p>

	<p>suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée</p> <p>Commentaires: LOAEL</p> <p>Commentaires: Organes cibles: Foie. Reins. Système nerveux central.</p>
Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification	STOT RE 2; H373: Classification selon les limites de concentration génériques figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 (CLP).
Risque d'aspiration, viscosité cinématique à 40 °C	412 mm ² /s
Évaluation des dangers d'aspiration, classification	Non classé. En fonction des données d'essai.

11.2 Autres informations

Autres informations	Données insuffisantes.
---------------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant	Xylène
Toxicité aquatique, poissons	<p>Valeur: = 2 - 11 mg/L</p> <p>Concentration de dose d'effet: LC50</p> <p>Durée d'essai: 96h</p> <p>Espèces: Roccus saxatilis</p> <p>Valeur: 2,6 mg/l</p> <p>Concentration de dose d'effet: LC50</p> <p>Durée d'exposition: 96 heure(s)</p> <p>Espèces: Onchorhynchus mykiss</p> <p>Méthode: OECD 203</p>
Composant	Ethylbenzène
Toxicité aquatique, poissons	<p>Valeur: = 12,1 mg/L</p> <p>Durée d'essai: 96h</p> <p>Méthode: LC50</p>
Composant	Toluène
Toxicité aquatique, poissons	<p>Type de toxicité: Aigu</p> <p>Valeur: 5,5 mg/l</p> <p>Concentration de dose d'effet: LC50</p> <p>Durée d'exposition: 96 heure(s)</p> <p>Espèces: Onchorhynchus mykiss</p> <p>Type de toxicité: Chronique</p> <p>Valeur: 1,39</p> <p>Concentration de dose d'effet: NOEC</p> <p>Durée d'exposition: 40 jour(s)</p> <p>Espèces: Onchorhynchus mykiss</p> <p>Type de toxicité: Chronique</p> <p>Valeur: 2,77 g/l</p>

Composant	Xylène
Toxicité aquatique, algues	<p>Concentration de dose d'effet: LOEC Durée d'exposition: 40 jour(s) Espèces: Onchorhynchus mykiss</p>
Composant	Ethylbenzène
Toxicité aquatique, algues	<p>Type de toxicité: Chronique Valeur: 1,91 mg/l Concentration de dose d'effet: EC10 Durée d'exposition: 21 jour(s) Méthode: OECD 211</p> <p>Valeur: = 3 - 5 mg/L Concentration de dose d'effet: IC50 Durée d'essai: 72h Espèces: Selenastrum sp.</p>
Composant	Xylène
Toxicité aquatique, crustacés	<p>Valeur: = 1 - 5 mg/L Concentration de dose d'effet: EC50 Durée d'essai: 48h Espèces: Daphnia magna</p>
Composant	Ethylbenzène
Toxicité aquatique, crustacés	<p>Valeur: = 1,8 - 2,4 mg/L Durée d'essai: 48h Espèces: D. Magna Méthode: EC50</p>
Composant	Toluène
Toxicité aquatique, crustacés	<p>Type de toxicité: Aigu Valeur: 3,78 mg/l Concentration de dose d'effet: EC50 Durée d'exposition: 48 heure(s) Espèces: Daphnia magna</p> <p>Type de toxicité: Chronique Valeur: 1 mg/l Concentration de dose d'effet: NOEC Durée d'exposition: 21 jour(s) Espèces: Daphnia magna</p> <p>Type de toxicité: Chronique Valeur: 0,74 mg/l Concentration de dose d'effet: NOEC Durée d'exposition: 7 jour(s) Espèces: Ceriodaphnia dubia</p>
Composant	Toluène
Toxicité pour les bactéries	<p>Type de toxicité: Aigu</p>

Composant	Valeur: 84 mg/l Concentration de dose d'effet: EC50 Durée d'exposition: 24 heure(s) Espèces: Nitrosomonas sp.
Toxicité pour les plantes	Toluène Type de toxicité: Aigu Valeur: 10 mg/l Concentration de dose d'effet: EC50 Durée d'exposition: 72 heure(s)
Écotoxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	Le produit est biodégradable.
Composant	Xylène
Biodégradabilité	Valeur: 87,8 % Méthode: OECD 301F Commentaires: 28 d
Composant	Toluène
Biodégradabilité	Valeur: 70 -80 % Période de test: 28 jour(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Xylène
Facteur de bioconcentration (BCF)	Valeur: 5,4 - 25,9 Espèces d'animaux de laboratoire: Onchorhynchus mykiss
Composant	Toluène
Facteur de bioconcentration (BCF)	Valeur: < 100 Espèces d'animaux de laboratoire: Fisk
Bioaccumulation, évaluation	Bioaccumulation: N'est pas prévu pour être bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Le produit est insoluble dans l'eau.
Composant	Toluène
Tension superficielle	Valeur: 0,0242 mN/m Température: 20 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien	Données insuffisantes.
--	------------------------

12.7. Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires

Empêcher les rejets directs dans les eaux usées / les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique

Lämnas till godkänd avfallsanläggning för destruktion.

Code de déchets CED

Code de déchets CED: 160506 produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé déchet dangereux: Oui

Code de déchets CED: 180106 produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Classé déchet dangereux: Oui

Code de déchets CED: 180205 produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Classé déchet dangereux: Oui

Conditionnement EWL

Code de déchets CED: 160506 produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé déchet dangereux: Oui

Code de déchets CED: 180106 produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Classé déchet dangereux: Oui

Code de déchets CED: 180205 produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Classé déchet dangereux: Oui

l'UE Règlements

DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

Réglementations nationales

SFS 2011:927

Autres informations

Éviter le rejet dans l'environnement.

Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance. Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandises dangereuses

Oui

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN

1866

IMDG

1866

ICAO/IATA

1866

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	RÉSINE EN SOLUTION
IMDG	RESIN SOLUTION
ICAO/IATA	RESIN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	3
IMDG	3
ICAO/IATA	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO/IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Nom du Produit

-

ADR/RID Autres informations

N° de danger 30

IMDG Autres informations

EmS F-E, S-E

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation et réglementation Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n° 1272/2008 du parlement européen et du conseil tel que modifié. Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre 1er, Sous-section 2 : Classification des déchets.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Notes du fournisseur

Remplace la fiche de données de sécurité par la date de version: 17.01.2020

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification CLP, Commentaires

Flam. Liq. 3 - H226: Basé sur le point d'éclair.
 Acute Tox. 4 - H312: Classification basée sur des données de test.
 Acute Tox. 4 - H332: Classification basée sur des données de test.
 Skin Irrit. 2 - H315: Classification harmonisée. Classification selon les limites de concentration génériques figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 (CLP).
 Eye Irrit. 2 - H319: Classification basée sur des données de test. Classification selon les limites de concentration génériques figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 (CLP).
 STOT SE 3 - H335: Classification basée sur des données de test.
 STOT RE 2 - H373: Classification harmonisée. Classification selon les limites de concentration génériques figurant à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008 (CLP).
 Aquatic Chronic 3 - H412: Classification basée sur des données de test.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

C&L Inventory database. Directive du Conseil européen 1272/2008. Les données de fabricant. ECHA.

Abréviations et acronymes utilisés

CAS No=Chemical Abstracts Service number
 cATpE=Converted Acute Toxicity point Estimate
 CLP=Classification Labelling and Packaging Regulation
 DNEL=Derived No-effect Level
 EC50=Effective Concentration 50%, Half maximal effective concentration
 EC no= European Chemical number: EINECS, ELINCS or NLP
 ECHA=European Chemicals Agency
 EWC=European Waste Codes
 LC50=Lethal Concentration 50%, Median lethal concentration
 LLNA=Local lymph node assay
 LOAEL: lowest-observed-adverse-effect level
 NOAEL=No Observed Adverse Effect Level
 OECD=Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT=Persistent, bioaccumulative and toxic

PNEC=Predicted No-effect Concentration
REACH=Registration, Evaluation, Authorisation and restrictions of Chemicals
SDS= Safety Data Sheet
vPvB=very Persistent and very Bioaccumulative

Informations ajoutées,
supprimées ou modifiées

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente de la fiche de données de sécurité sont signalées par des lignes verticales dans la marge de gauche.

Version

7

Préparée par

Anna-Maria Karlsson